Abonnement Trajet

Pour une clientèle très fréquente

⊙ 1ère cl	⊙ Combinable STIB, TEC, De Lijn
⊙ 2ème cl	⊙ 1, 3 ou 12 mois

OU L'UTILISER ?

- Entre deux gares ou points d'arrêts belges, points frontière inclus.
- Si votre Abonnement Trajet est combiné avec un abonnement STIB, TEC et/ou De Lijn (moyennant paiement d'un supplément), vous pourrez voyager sur leurs réseaux respectifs dans les conditions définies par chaque Société de transport régional pour l'abonnement que vous avez choisi. Ces conditions d'utilisation sont disponibles sur www.delijn.be, www.stib.be, ou www.infotec.be .

POUR QUI ?

Pour tout public

SUR QUEL SUPPORT ?

Carte MOBIB personnelle en cours de validité, émise par la SNCB, STIB, TEC ou De Lijn.

OU L'ACHETER ?

Nouvel abonnement :

Lors de l'achat de votre premier abonnement, rendez-vous au guichet uniquement. Munissez-vous d'une pièce d'identité valable et de votre Carte MOBIB personnelle si vous en possédez déjà une. Sans carte MOBIB, vous pouvez vous procurer une nouvelle au guichet moyennant paiement du Droit de confection*. Vous pouvez acheter votre premier abonnement maximum 31 jours à l'avance.

Si votre employeur a signé une Convention Tiers Payant avec la SNCB, remettez votre Attestation Tiers Payant complétée par votre employeur.

Si vous le souhaitez, vous pouvez combiner votre abonnement avec maximum deux des trois sociétés de transport régionales : TEC/STIB/De Lijn. Pour la combinaison avec TEC : communiquez au guichet les noms exacts des deux arrêts TEC de votre parcours.

La combinaison avec STIB est possible pour un abonnement avec gare de départ ou de destination une des gares de la Zone* de Bruxelles, Ruisbroek, Lot, Buda ou Vilvoorde.

Prolonger votre abonnement :

En gare, vous pouvez prolonger votre abonnement aux automates ou aux guichets maximum 31 jours à l'avance.

Le prolongement via le site internet letrain.be (via votre compte « My SNCB ») est possible :

- Pour les abonnements non-combinés : maximum 31 jours à l'avance
- pour les abonnements combinés : entre 31 jours et 5 jours à l'avance

**voir lexique*

La période de validité de la validation peut commencer à n'importe quelle date.

L'interruption dans la succession des périodes de validité est autorisée.

Lors de votre achat, vous recevrez toujours une preuve de paiement reprenant les caractéristiques de votre titre de transport que nous vous recommandons de conserver. Toutefois, cette preuve ne vaut pas titre de transport.

COMMENT L'UTILISER ?

- Sans validation en cours, votre abonnement n'est pas valable.
- Votre abonnement est valable tous les jours pour un nombre illimité de voyages sur le trajet et dans la classe choisis pendant la période de validité. Vous pouvez commencer, interrompre ou terminer le voyage dans n'importe quelle gare située sur l'itinéraire le plus court en kilomètres.
- Vous pouvez arriver à votre destination par l'itinéraire le plus court en kilomètres ou par un itinéraire alternatif*.
- Vous ne pouvez pas vous éloigner de votre gare de départ pour y repasser ensuite ou dépasser votre destination pour y revenir sans être en possession d'un titre de transport qui couvre ce ou ces trajet(s).
- Si votre gare de départ ou de destination est Brussels Airport – Zaventem (voir rubrique « Dois-je payer un supplément » ci-dessous), votre abonnement comprend le droit de passage aux portiques d'accès de l'aéroport. Présentez votre Carte MOBIB au lecteur pour l'ouverture des portiques.
- Si votre gare de départ et/ou de destination fait partie d'une Zone*, vous pouvez circuler librement à l'intérieur de la ou des zone(s), sans en sortir, durant toute la période de validité de votre abonnement.
- Vous pouvez voyager jusqu'à l'interruption de nuit du service des trains

A QUEL PRIX ?

- Le prix de votre abonnement est basé sur l'itinéraire kilométrique le plus court entre votre gare de départ et de destination. La distance minimale tarifée est de 3 km. La distance maximale tarifée est de 150 km. A partir de 150 km, votre Abonnement Trajet est automatiquement converti en Abonnement Réseau.
- Si votre trajet se limite à la même Zone* tarifaire, le prix est fixé à une distance de 3 km.
- Le prix varie en fonction de votre classe de voyage et de la durée de votre validation (1,3 ou 12 mois).
- Pour un abonnement combiné avec STIB, TEC ou De Lijn, les prix forfaitaires du ou des suppléments (maximum 2 suppléments) s'ajoutent au prix de l'abonnement.

DETERIORATION, PERTE OU VOL DE LA CARTE MOBIB?

Voir fiche « Support de votre titre de transport »

ET LE REMBOURSEMENT ?

Le remboursement est effectué au guichet d'une gare de votre choix. C'est la date de la demande de remboursement qui est prise en compte pour l'application des modalités de remboursement comme décrites ci-dessous. Le remboursement avec effet rétroactif n'est pas accepté, sauf en cas de maladie avec sortie interdite (certificat médical nécessaire). Dans ce cas, la demande doit être transmise au Service clientèle de la SNCB :

**voir lexique*

SNCB Marketing & Sales
Service clientèle
10-14 Bureau B-MS.1432
Porte de Hal 40
1060 Bruxelles

- Votre Abonnement Trajet est remboursé intégralement :
    - jusqu'à la veille de la date de début de validité de celui-ci lorsque vous l'avez acquis à l'avance ;
    - ou le jour même endéans les 30 minutes à partir de l'heure d'achat au guichet ou à l'automate.
- Lorsque vous résiliez votre abonnement en cours de validité, le montant retenu par la SNCB est calculé sur base du nombre de mois utilisés. Un mois entamé étant considéré comme utilisé, un Abonnement Trajet d'un mois n'est donc plus remboursable.

  Pour les abonnements de 3 ou 12 mois, le tableau ci-dessous reprend les pourcentages retenus sur le prix de l'Abonnement Trajet en fonction des mois utilisés. Le montant de votre remboursement vous sera remis au guichet, déduction faite des frais administratifs (*).

Mois utilisé(s)	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**8-12**
Abonnement annuel	30%	40%	50%	60%	70%	80%	90%	100%
Abonnement trimestriel	40%	70%	100%	x	x	x	x	X

- Vous ne pouvez prétendre à aucun remboursement ni indemnité en cas de changement dans le service des trains.
- Si vous disposez d'un abonnement en 1e classe, en cas d'absence de voiture de 1e classe ou de voiture déclassée, vous avez droit à un remboursement. Demandez une attestation à l'accompagnateur de train et, dans les 14 jours calendrier, date du voyage incluse, transmettez votre demande au Service clientèle. Le remboursement est calculé par trajet simple (pour le trajet de votre abonnement) en divisant la différence de prix des deux classes de votre abonnement, par le double des jours calendriers de la période de validité de votre abonnement.
- En cas d'erreur dans la détermination du prix, le trop-perçu doit vous être remboursé par la SNCB, le moins-perçu est à verser à la SNCB, et ce avec effet rétroactif d'un an.
- Un Abonnement Trajet acquis sur restitution d'un bon de compensation* ou d'un bon d'échange* ne donne lieu à aucun remboursement.
- Les modalités de remboursement ainsi que les frais administratifs, tarifs et pourcentages sont ceux en vigueur à la date de l'achat de la validation.*
- Le remboursement doit être demandé par vous-même ou une personne mandatée. Dans les deux cas, la personne qui introduira la demande devra s'identifier à l'aide d'une pièce d'identité valable, directement consultable par le personnel habilité de la SNCB.

PUIS-JE CHANGER LE TRAJET, LA CLASSE OU LE TYPE DE MON ABONNEMENT ?

- Oui, vous pouvez modifier ou échanger votre Abonnement Trajet durant sa période de validité, à condition qu'il n'y ait pas d'interruption entre les périodes de validation et moyennant le paiement des frais administratifs*. Vous pouvez également changer de type d'abonnement selon les conditions susmentionnées.

**voir lexique*

- Dans ce cas, un montant sera déduit du prix de votre nouvel abonnement. Ce montant est calculé au prorata du nombre de jours de validité entre la date de l'échange ou de la modification et la date de fin de validité de l'Abonnement Trajet que vous voulez modifier. Vous ne paierez ainsi que la différence entre le montant dû pour votre nouvel abonnement et le montant à vous rembourser.

COMMENT PASSER DE 2ÈME EN 1ÈRE CLASSE ?

- Vous avez déjà un abonnement valable en 2e classe.

- Si vous décidez de voyager en permanence en première classe, vous pouvez changer au guichet la classe de la validation de votre Abonnement Trajet ou acheter une nouvelle validation en 1e classe.

- Pour accéder ponctuellement à la 1e classe, achetez à l'un des canaux de vente (automate, guichet, sur letrain.be, dans le train au Tarif à Bord) un billet de surclassement simple ou aller-retour. Le prix est calculé en effectuant la différence :

    - En semaine : entre les prix des 2 classes du Tarif Standard pour le trajet que vous effectuez réellement en 1e classe.
    - Le week-end et jour férié : entre les prix des 2 classes du Tarif 50% pour le trajet que vous effectuez réellement en 1e classe.

  Le prix de ce surclassement est égal ou supérieur au prix minimum du billet de 1e classe.

- Vous pouvez aussi acheter des cartes de 10 surclassements pour un trajet défini à l'automate ou au guichet.

DOIS-JE PAYER UN SUPPLEMENT ?

- Si vous êtes en possession d'un Abonnement Trajet au départ ou à destination de Brussels Airport - Zaventem, vous ne payez pas le supplément de la Redevance Diabolo. Pour accéder à l'aéroport, vous présentez votre carte MOBIB au lecteur pour l'ouverture des portiques à l'aéroport.

- Si Brussels Airport – Zaventem est une gare où vous effectuez une correspondance, le supplément de la Redevance Diabolo n'est pas dû si vous ne sortez pas de la gare.

- Si Brussels Airport – Zaventem est une gare sur votre itinéraire le plus court en kilomètres et que vous y effectuez une interruption* de voyage, procurez-vous un Billet « Redevance Diabolo » pour accéder à l'aéroport.

- Si vous utilisez votre Abonnement Trajet dans le train à grande vitesse « ICE » sur le trajet entre Bruxelles-Midi et Liège-Guillemins ou vice versa, procurez-vous un supplément séparé. Pour plus d'info sur l'achat, voir www.b-europe.be. Les conditions spécifiques déterminées par le transporteur gérant de ces trains sont d'application (voir www.bahn.com).

QUE PERMET MON ABONNEMENT TRAJET ?

- **PUIS-JE FAIRE UNE HALTE DURANT MON VOYAGE ?**

  Vous pouvez interrompre votre voyage dans n'importe quelle gare située sur votre itinéraire le plus court en kilomètres.

- **PUIS-JE CHANGER DE DESTINATION LORS DU VOYAGE ?**

  Oui. Le changement est autorisé sur l'itinéraire dont la distance est la plus courte en kilomètres. Vous achetez à l'un de nos canaux de vente un titre de transport couvrant la distance entre la gare faisant partie de cet itinéraire et votre nouvelle destination. Si vous l'achetez à bord du train, il est majoré du Supplément Tarif à bord.

**voir lexique*

- **PUIS-JE UTILISER 2 TITRES DE TRANSPORT CONSECUTIFS ?**

  Oui. Un autre titre de transport peut être utilisé pour effectuer un trajet avant ou après celui de votre Abonnement Trajet.
  Si un 2e titre de transport est utilisé avant ou après un 1er titre de transport, ceux-ci sont considérés comme un seul titre de transport et les facilités de l'itinéraire alternatif* sont d'application. Vous présentez vos deux titres de transport pour le contrôle dans le train.

- **D'AUTRES AVANTAGES ?**

  Votre Abonnement Trajet vous permet de bénéficier de réduction sur les prix des abonnements de parkings gérés par B-Parking.

  Si votre employeur a signé une Convention Tiers-payant avec la SNCB, vous ne devez plus avancer la totalité du prix de votre abonnement, la partie prise en charge par votre employeur lui étant facturée ultérieurement.

  Votre Abonnement Trajet est chargé sur votre Carte MOBIB personnalisée. Découvrez toutes les possibilités offertes par la carte MOBIB.

  Pour les déplacements auxquels votre abonnement vous donne droit, jusqu'à 4 enfants de moins de 12 ans peuvent vous accompagner gratuitement.

**voir lexique*